



Le 8 juillet 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

Par lettre en date du 8 juillet, le Gouvernement a demandé l'inscription à l'ordre du jour du mercredi 15 octobre, à 16h30 :

- du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldavie relatif à l'échange de permis de conduire (examen selon la procédure d'examen simplifié) ;
- du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Macédoine du Nord (examen selon la procédure d'examen simplifié) ;
- et sous réserve de son dépôt, du projet de loi autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscale, et l'approbation de l'avenant à la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mercredi 15 octobre s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 15 octobre 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 octobre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de notes verbales entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République de **Moldavie** relatif à l'**échange de permis de conduire** (procédure accélérée) (n° 764, 2024-2025)

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République de **Macédoine du Nord** (n° 788, 2024-2025)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 13 octobre à 15 heures

- Sous réserve de son dépôt, projet de loi autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République de **Finlande** pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la **prévention de l'évasion et de la fraude fiscale**, et l'approbation de l'avenant à la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de **Suède** en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Ce texte sera envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 8 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 14 octobre à 15 heures

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'**égal accès** de tous à l'**accompagnement** et aux **soins palliatifs** (n° 662, 2024-2025) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au **droit** à l'**aide à mourir** (n° 661, 2024-2025)